



Publications économiques et financières



Conjoncture financière

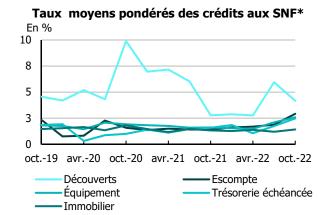
Mars 2023

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES À LA RÉUNION

4^E TRIMESTRE 2022 HAUSSE SIGNIFICATIVE DES TAUX D'INTÉRÊT, MAIS INFÉRIEURE AU NIVEAU NATIONAL

- Le taux d'intérêt moyen des nouveaux **crédits de trésorerie échéancée** augmente de 73 points de base (pdb) entre juillet et octobre 2022. Depuis avril 2022, le taux moyen a progressé de 140 pdb. La moitié de ces nouveaux crédits est souscrite à taux fixe. Leur durée moyenne est d'un an.
- Le taux d'intérêt moyen pour les nouveaux crédits à l'équipement s'accroît de 21 pdb entre juillet et octobre 2022, après +63 pdb le trimestre dernier. Ces crédits sont, pour la quasi-totalité, souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu moins de 13 ans et un montant moyen de 400 000 euros.
- Le taux d'intérêt moyen concernant les **découverts** diminue fortement sur le trimestre (+178 pdb), faisant suite à une nette hausse en juillet. Par ailleurs, le taux d'intérêt moyen pour les nouveaux crédits immobiliers d'entreprise se situe en deçà des taux observés au niveau national, mais également dans les autres DOM.

Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Sources : IEDOM, Banque de France *SNF : sociétés non financières

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF



Immobilier

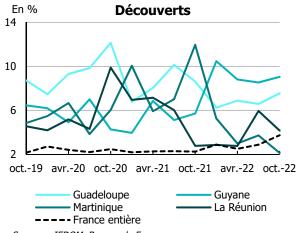
Autres investissements
Sources: IEDOM, Banque de France

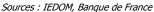
Équipement

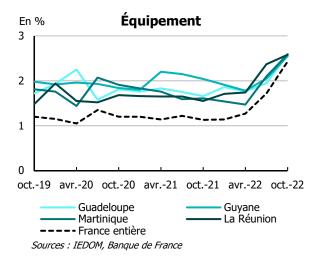
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré Octobre 2022 (en %)		Taux moyen pondéré Juillet 2022 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière
Découverts	4,17	3,75	5,95	2,89	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,47	2,60	1,74	1,56	12	28	51	22	4,12	2,40
Équipement	2,58	2,43	2,37	1,72	155	118	99	82	3,50	2,30
Immobilier	1,42*	2,10	1,20*	1,59	131	195	100	86	-	-

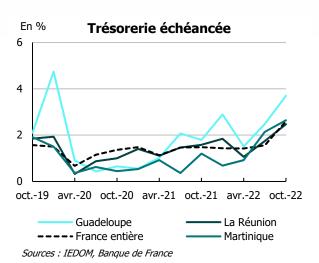
^{*} Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

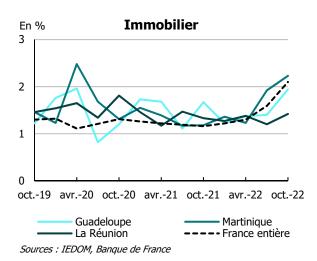
Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie











Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échéancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur un peu moins de 2 000 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (sec 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les découverts rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie escompte regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La trésorerie échéancée correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie immobilier regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les crédits d'équipement regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les autres crédits d'investissement, il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.